

De: "Nicole DUPONT" <[REDACTED]>
À: "Programme Local de l'Habitat" <pluih@lannion-tregor.com>
Envoyé: Mercredi 1 Janvier 2025 12:42:13
Objet: Modification n° 5 du Plu de St Quay-Perros

A l'attention de Madame Catherine Blanchard, Commissaire enquêtrice

St Quay-Perros, le 1er janvier 2025,

Madame la Commissaire enquêtrice,

La modification du Plu va permettre une densification des immeubles collectifs en zone 2 AU1, portant le nombre de logements de 43 à 65 logements.

De même, la hauteur des barres d'immeubles est portée de 10 mètres à 13 mètres.

Cette densification aura une incidence négative sur la qualité de vie de ses habitants.

La hauteur des bâtiments risque de défigurer le paysage bocager.

Son utilité interroge.

En effet, page 10 de la notice de présentation, au chapitre des "Justifications au regard du besoin en logements, on remarque que " Cette augmentation du nombre de logements ne s'est pas traduit par une augmentation de la population de St Quay-Perros qui a diminué sur cette même période le territoire passant de 1321 à 1289 habitants (soit une baisse de 2,42 %).

En effet, après une période de croissance démographique observée jusqu'en 2009, la baisse du nombre d'habitants s'est amorcée, portant désormais son chiffre à 1289 habitants.

Dans le même document il est indiqué que " la commune de St Quay-Perros a par ailleurs atteint et dépassé son objectif de production de logements sociaux".

Dans ces conditions, la modification du PLU me paraît contestable.

En espérant que mes remarques seront prises en compte, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Nicole Dupont

[REDACTED]

St Quay-Perros